

PROJET VAR

La Direction ouvre la concertation

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

La **CFE-CGC** rappelle sa volonté de maintenir un maximum de salariés restant jusqu'en 2025 sur Bagneux afin de sauvegarder au mieux les compétences et assurer une transmission des savoirs efficace et ainsi limiter la surcharge des équipes.

La **CFE-CGC** exprime son souhait d'améliorer les conditions matérielles actuellement mises sur la table par la Direction concernant les volontaires pour la mobilité vers Ollioules.

La **CFE-CGC** demande en outre à minima le maintien des dispositions de l'accord d'entreprise de 2017 concernant la mobilité et toutes les mesures de départ anticipée (CET Senior, ...). En 2025, un nouvel accord d'entreprise devrait exister ...

LES REVENDICATIONS CFE-CGC

Pour les collaborateurs acceptant la mobilité vers Ollioules et partant fin 2025, la CFE-CGC exige des mesures complémentaires à celles imposées en 2022 de manière unilatérale par la Direction :

- ⇒ La prolongation de la prime d'engagement anticipé jusqu'en décembre 2024
- ⇒ La hausse de la période de célibat géographique de 2 ans
- ⇒ La majoration de la prime de transfert, transmission et capitalisation des compétences
- ⇒ La mise en place d'une prime de fidélisation pour ceux restant jusque fin 2025 en supplément des primes 2023 et 2024
- ⇒ La possibilité d'anticiper le transfert (dès juillet 2025) pour tenir compte de la rentrée scolaire. Si rentrée scolaire en 2026, le célibat géographique s'appliquerait
- ⇒ Pour les salariés en couple, ayant un seul véhicule, une aide à l'achat d'un véhicule supplémentaire + doublement de la prime si véhicule électrique (soit 10 000 €)
- ⇒ Une aide au permis de conduire pour le personnel et le conjoint de 2000 €
- ⇒ Une aide au logement pour les enfants des salariés terminant leur cursus universitaire en région parisienne
- ⇒ Une aide temporaire à la garde des enfants
- ⇒ Un accompagnement des managers d'Ollioules pour l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs



Qu'est ce qu'une concertation ?

La concertation est « **un processus de dialogue dont le but est de parvenir à des propositions acceptées par toutes les parties impliquées, des orientations ou des projets** ». L'objectif est donc de rechercher un accord entre les participants en vue d'une prise de décision ultérieure.

Vous le comprendrez, ce qui ressortira de cette concertation, sera une décision unilatérale de la Direction.

Qu'est ce qu'une négociation ?

La **négociation** est un terme désignant les démarches entreprises pour parvenir à un accord. Les parties prenantes doivent alors effectuer des compromis pour trouver cet accord.

CFE-CGC Naval Group Région Parisienne, vos élu(e)s du CSE :

Samuel MOINAUX	Mihidhoir AHAMADA	Alexandre DENOYEL
Patricia LEMOINE	Olivier ALHINC	Erika GAUTHE
Damien CODRON	Annick VIDAL	Sylvie LEROY
Sophie DELORME	Philippe SATHOUD	Yoann BÉCOGNÉE
Florence GOURIOU	Régine PRIVAT-RAULINE	Jean-Joseph BEAUGEARD
Gérard LE FLOCH	Rymel POUSSIÈRE	

Rejoignez-nous !

Section Région Parisienne

Bagneux : B046 — Finlay : R066

<https://cfecgc-naval.fr>

syndicat_cfecgc.regionparisienne@naval-group.com

06 74 00 02 22



J'adhère !

NAVAL GROUP

Cliquez ici

PROJET VAR

Compte rendu de la concertation

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

Pour les collaborateurs souhaitant une mobilité sur un autre site Naval Group, la **CFE-CGC** exige des mesures d'accompagnement plus favorables que celles prévues par l'accord d'entreprise :

- ⇒ En cas de changement d'emploi, maintien de la RVI pendant 5 ans si celle du nouvel emploi est inférieure.
- ⇒ En 2025, une étude prioritaire des candidatures des balnéolais sur les emplois ouverts (avec possibilité de reconversion/formation)
- ⇒ En cas de mobilité dès 2023, application des mesures de mobilité de l'accord d'entreprise actuel + un voyage de reconnaissance dans les conditions de celui Ollioules (3 jours)
- ⇒ Si mobilité fin 2025 : prime de fidélisation 2025 + Majoration de la prime forfaitaire de 10 000 € de mobilité fixée par les NAO existante pour certains sites (St Tropez, Cherbourg, Ruelle) + hausse de 2 ans de la période de célibat géographique

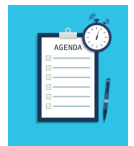
Pour les collaborateurs dont le poste est transféré à Finlay (en 2026), la **CFE-CGC** demande notamment une étude au cas par cas de l'impact de cette nouvelle affectation notamment en terme de durée de déplacement domicile-travail et demande la mise en place de mesures compensatrices :

- ⇒ Période d'immersion dans les futures équipes 3 mois avant la mobilité
- ⇒ 4€ mensuel pour tous les salariés utilisant leur véhicule (comme existant sur les autres sites)
- ⇒ Indemnités de stationnement résidentiel (pour ceux venant en véhicule sur Bagneux aujourd'hui et qui viendront en transport sur Finlay) pendant 2 ans
- ⇒ Forfait mobilité durable doublé
- ⇒ Au-delà de 15 minutes de trajet supplémentaire par jour :
 - * Prise en charge de l'abonnement transport collectif à hauteur de 100 % pendant 2 ans
 - * Prime forfaitaire d'allongement du temps de trajet pendant 2 ans

Pour les collaborateurs refusant une mobilité mais acceptant de transmettre leur savoir d'ici la fermeture effective de Bagneux, la **CFE-CGC** exige des mesures financières à la hauteur des services rendus.

- ⇒ En cas de PSE, reconduction à minima des mesures mises en place en 2016/2017 dans le cadre de l'accord global de performance (Plan de Sauvegarde de l'Emploi).

PROCHAINE REUNION DE CONCERTATION LE 21 NOVEMBRE
ADRESSEZ NOUS RAPIDEMENT VOS OBSERVATIONS OU DEMANDES.



CFE-CGC Naval Group Région Parisienne, vos élu(e)s du CSE :

Samuel MOINAUX	Mihidhoir AHAMADA	Alexandre DENOYEL
Patricia LEMOINE	Olivier ALHINC	Erika GAUTHE
Damien CODRON	Annick VIDAL	Sylvie LEROY
Sophie DELORME	Philippe SATHOUD	Yoann BÉCOGNÉE
Florence GOURIOU	Régine PRIVAT-RAULINE	Jean-Joseph BEAUGEARD
Gérard LE FLOCH	Rymel POUSSIÈRE	

Rejoignez-nous !

Section Région Parisienne

Bagneux : B046 — Finlay : R066

<https://cfecgc-naval.fr>

syndicat_cfecgc.regionparisienne@naval-group.com

06 74 00 02 22



J'y adhère !

NAVAL GROUP

Cliquez ici